

## 1. INTITULÉ DU CERTIFICAT (DE)(1)

### **Gesellenprüfung im staatlich anerkannten Ausbildungsberuf Schuhmacher/ Schuhmacherin**

(1) dans la langue d'origine

## 2. TRADUCTION DE L'INTITULÉ DU CERTIFICAT (FR)(1)

### **Certificat d'aptitude professionnelle de formation nationalement reconnue à la profession de Cordonnier / cordonnière**

(1) cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

## 3. PROFIL DES QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES

- Exécution de dessins de contour des pieds, des formes de semelles, des finitions orthopédiques et des semelles compensatrices pour chaussures de confection
- Sélection des cuirs ainsi que d'autres matériaux et matières auxiliaires en fonction de leur usage et de leur rentabilité
- Elaboration de documentations techniques et définition des processus
- Découpe des pièces de tige et de semelle
- Façonnage de pièces de tige, notamment pas découpage, amincissement et rempilage
- Assemblage de pièces de tige et de doublure
- Préparation des pièces de tige et de semelle
- Assemblage des pièces de tige et de semelle pour former des chaussures sur mesure
- Evaluation de la finition et application de mesures d'assurance de qualité
- Mise en œuvre de connaissances relatives à l'anatomie des organes de soutien et de locomotion
- Assistance et conseil aux clients
- Planification et préparation des travaux
- Traitement des ordres de travail au moyen de systèmes informatiques et de communication
- Exécution individuelle et en équipe des travaux
- Exécution de travaux de réparation.

## 4. ÉVENTAIL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ACCESSIBLES AU DÉTENTEUR DU CERTIFICAT(1)

Les cordonniers/cordonnières exercent leur activité dans des entreprises artisanales de cordonnerie et de fabrication de chaussures sur mesure, dans des entreprises de l'industrie de la chaussure, dans des cordonneries effectuant des réparations rapides, mais aussi dans des ateliers de décors et de costumes de théâtre.

(1) cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

### <sup>(\*)</sup>Explication

Le présent document a été conçu pour procurer des informations supplémentaires relatives aux différents certificats. Il ne possède aucun statut juridique. Le présent supplément se réfère aux Résolutions 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 relative à la transparence des qualifications, 96/C 224/04 du 15 juillet 1996 relative à la transparence des certificats de formation professionnelle ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Vous trouverez de plus amples informations sur le thème de la transparence sous : [www.cedefop.eu.int/transparency](http://www.cedefop.eu.int/transparency)

© Communautés européennes 2002

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT	
<b>Nom et statut de l'organisme du certificateur</b>  Chambre des métiers	<b>Nom et statut de l'autorité nationale/régionale/sectorielle responsable de l'homologation ou de la reconnaissance du certificat</b>  Chambre des métiers
<b>Niveau (national ou international) du certificat</b>  ISCED 3B Niveau 4 du CAC (classement provisoirement conforme au " Cadre allemand des certifications pour l'apprentissage tout au long de la vie " - CEC allemand - Rapport de référencement du 15 novembre 2012. Publié par : Ministère fédéral de l'Éducation et de la Recherche (BMBF), Berlin et Bonn ; Conférence permanente des ministres de l'Éducation et des Affaires culturelles en République Fédérale d'Allemagne (KMK), Berlin)	<b>Système de notation / conditions d'octroi</b>  100-92 points = 1 = très bien 91 - 81 points = 2 = bien 80 - 67 points = 3 = satisfaisant 66 - 50 points = 4 = suffisant 49 - 30 points = 5 = médiocre 29 - 0 points = 6 = insuffisant  Des résultats au moins suffisants (50 points) sont indispensables pour réussir l'examen de fin d'études.
<b>Accès au niveau d'enseignement ou de formation suivant</b>  Maîtres-cordonniers	<b>Accords internationaux</b>  Dans le domaine de la formation professionnelle il existe, sur la base d'accords bilatéraux entre l'Allemagne et la France et l'Autriche des Déclarations Communes de l'équivalence de diplômes des systèmes de formations professionnelles respectives.
<b>Base légale du certificat</b> Arrêté fédéral sur la formation professionnelle à Cordonnier / cordonnière en date du 11.03.2004 (BGBl. - Journal Officiel de la République Fédérale d'Allemagne - I S 445) décisions de la Conférence des ministres des cultes (KMK) en date du 20.01.2004), (BAnz. - Journal des annonces officielles - n° 223a du 24.11.2004)	

6. MOYENS OFFICIELLEMENT RENCONNUS D'ACCÈS À LA CERTIFICATION	
Examen de fin d'études auprès du service responsable:	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. après l'accomplissement d'une formation par alternance en entreprise et en établissement scolaire (en général)</li> <li>2. après une réorientation professionnelle dans un métier de formation agréé</li> <li>3. par un examen externe pour les actifs sans formation professionnelle ou pour les personnes qui ont été formées dans des écoles de formation professionnelle ou d'autres établissements</li> </ol>
<b>Informations supplémentaires</b>	
<b>Accès:</b> les habilitations d'accès ne sont pas régies par la loi; en règle générale, à l'issue de 9 ou bien 10 ans d'école d'enseignement général	
<b>Durée de la formation :</b> 3 ans.	
<b>Formation selon le « système dual », en alternance en établissement scolaire et en entreprise:</b> Les aptitudes, connaissances et habiletés enseignées durant la formation professionnelle (compétences de l'activité professionnelle) se basent sur les exigences typiques des processus de travail et de la gestion d'entreprise. Elles sont la préparation à une activité professionnelle concrète. <b>Formation en entreprise et en établissement scolaire/école :</b> Dans les entreprises les apprentis se procurent, dans un environnement de travail réel, des compétences liées à la pratique concrète de l'activité professionnelle. Pendant une ou deux journées par semaine les apprentis fréquentent l'école de formation professionnelle où on leur enseigne des matières générales et professionnelles en rapport avec la formation qu'ils suivent.	
<b>Vous trouverez de plus amples informations sous:</b> <a href="http://www.berufenet.arbeitsagentur.de">www.berufenet.arbeitsagentur.de</a>	
<b>Centres Nationaux Europass</b> <a href="http://www.europass-info.de">www.europass-info.de</a>	